

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 28 janvier 2020**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Martin, France,
Croteau, Steve,	Messier, Jean-François,
Favreau, Jacques,	Noël, Pierre,
Fortin, Yannick, commissaire parent,	Simard, Élyse.

Avaient prévenu de leur absence, mesdames et monsieur les commissaires :

Croteau, Sophie, commissaire parent,
Donais, Sylvie,
Nichols, Martin,
Petit, Ghislaine.

Était absente, madame la commissaire :

Corbeil, Annick, commissaire parent,

Est présente, madame :

Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Laplante, Marie-Claude, avocate du Secrétariat général,
Ménard, Sylvie, directrice du Centre de formation des Maskoutains et des Services éducatifs de la formation aux adultes,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Nomination d'un secrétaire d'assemblée

En l'absence de M. Daniel Camirand, secrétaire général, monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de nommer M^e Marie-Claude Laplante secrétaire d'assemblée.

C-20-01-118

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-20-01-119

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu d'exempter la secrétaire d'assemblée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020, et de l'approuver tel quel.

C-20-01-120

Période de questions

Aucune question.

Représentants à l'assemblée générale annuelle du Réseau Internet Maskoutain (RIM)

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu de nommer messieurs Richard Flibotte, président, et Dominic Borduas, régisseur au Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à titre de représentants de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à l'assemblée générale annuelle du Réseau Internet Maskoutain.

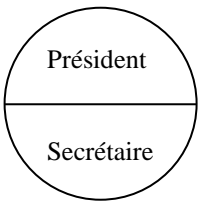
C-20-01-121

Madame Marie-Josée Continelli se joint à l'assemblée.

Monsieur Daniel Rondeau se joint à l'assemblée.

Placement de la clientèle au secondaire – école Raymond

CONSIDÉRANT	le projet d'offre de services plus inclusive au secondaire, élaboré par la Commission scolaire à l'automne 2019;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet visait à réduire les transitions au secondaire et à offrir un continuum de services dans les écoles secondaires;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet impliquait la fermeture de l'école Raymond;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet a fait l'objet d'une consultation publique, laquelle s'est terminée en décembre 2019;
CONSIDÉRANT QU'	un grand nombre d'intervenants a fait valoir la pertinence du maintien de l'école Raymond;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet comprenait aussi des propositions de redéploiement des classes d'adaptation scolaire dans les autres écoles secondaires;



**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

C-20-01-122

Madame France Martin propose et il est unanimement résolu d'écarter le projet de fermeture de l'école Raymond et d'élaborer une offre de services plus inclusive en adaptation scolaire au secondaire, permettant de répondre le plus possible aux besoins de tous les élèves.

Dérogation à la Politique 503 – Manger mieux, bouger plus ! pour le Centre de formation des Maskoutains

CONSIDÉRANT l'avis du conseil d'établissement du Centre de formation des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la clientèle majoritairement adulte du Centre de formation des Maskoutains;

C-20-01-123

Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu d'accorder au Centre de formation des Maskoutains une dérogation à la Politique 503 afin de permettre une offre alimentaire qui ne soit pas limitée aux restrictions prévues à la politique dans la mesure où le conseil d'établissement du Centre balise l'offre alimentaire.

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport des rencontres récentes, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Ajournement de la séance

C-20-01-124

Madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 4 février 2020, à 19 h.

Président

Secrétaire général